

## DECISION DG n° 2018-274

## Du 30 NOV. 2018 portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé;
- VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé;
- VU le décret du 7 août 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - Monsieur MARTIN (Dominique);
- VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé;
- VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé;

## DECIDE

Article 13 : L'article 13 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

- I Le premier tiret est supprimé.
- II Le deuxième tiret est remplacé par les dispositions suivantes :
- « Madame MOUNIER (Céline) est nommée directrice ; ».

<u>Article 2</u>: La présente décision, qui prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2018, est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 30 NOV. 2018

Dr Dominique MARTIN

Directeur général